

Philosophie de la « société internationale » de Hobbes et Rousseau : Analyse comparative

Mélicca Lapierre

Les relations internationales concernent l'ensemble des liens, des rapports et des contacts entre les différentes entités étatiques et autres acteurs internationaux. Afin d'étudier la complexité de ces relations, plusieurs théories ont été mises de l'avant. Il est ainsi possible de distinguer au moins trois grandes écoles dans le domaine : le réalisme, le libéralisme et le marxisme. Ces trois écoles sont surtout élaborées au cours des XIX^e et XX^e siècles. Cependant, on trouve leurs origines beaucoup plus loin, chez les philosophes politiques des siècles passés. Nous pensons, entre autres, à Saint Thomas d'Aquin, Machiavel, Hobbes, Rousseau ou Smith. Chacun d'entre eux a construit sa propre conception de la nature humaine, de l'État et de la société internationale. Encore aujourd'hui, leurs écrits conservent toute leur pertinence et fournissent le cadre théorique des recherches actuelles dans le domaine des relations internationales.

Thomas Hobbes (1588-1679), considéré comme le père du réalisme moderne, ainsi que Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) ont contribué à enrichir de façon considérable le domaine des relations internationales. Les œuvres de ces deux philosophes constituent aujourd'hui des références de base pour tout étudiant ou spécialiste en la matière. Ce présent travail de recherche a donc pour objectif de mettre en relief les théories des deux penseurs. Leur conception de la nature humaine et le concept d'état de nature seront le premier point de comparaison. Dans un deuxième temps, la notion de contrat social sera étudiée, en lien étroit avec la vision respective des deux auteurs sur l'État idéal. Finalement, la nature des relations entre États et l'origine de la guerre constitueront le troisième et dernier point de comparaison entre Hobbes et Rousseau.

La nature humaine

Depuis Hobbes, le recours à l'hypothèse de l'homme naturel et de l'état de nature pour expliquer l'origine de la société est un lien commun entre les philosophes politiques. L'état de nature chez Hobbes et chez Rousseau, toutefois, n'a ni la même définition ni la même fonction. Pour Rousseau, l'état de nature n'explique pas la création de la société civile. Selon Rousseau toujours, l'état de nature est un outil de référence; il représente le point de comparaison qui permet de connaître l'état social.

L'homme naturel

Hobbes et Rousseau s'opposent quant à leur conception de la nature de l'homme, ce qui a pour conséquence de faire diverger leur philosophie. Tout d'abord, Hobbes décrit l'homme comme un être de désir et de parole. Le désir est cet effort par lequel l'homme tend à rechercher ce qui contribue à la préservation de son être. L'homme est animé par une poursuite constante du plaisir. La félicité (le plaisir continu) ne consiste pas à avoir atteint le succès, mais à l'atteindre continuellement. Ainsi, l'homme est sans cesse en mouvement, sans cesse à la recherche de

satisfaction et de plaisirs nouveaux. Mais pour Hobbes, l'homme est aussi un être de parole, ce qui le distingue de l'animal. La communication est une puissance propre à l'homme, puissance qui émancipe sa constitution mentale.

Rousseau contredit vigoureusement ce dernier point. Selon lui, la parole est un attribut de l'homme en société, et non pas de l'homme naturel. L'une des principales critiques qu'il adresse à Hobbes est d'attribuer à l'homme naturel des caractères qui n'appartiennent qu'à l'homme social. En effet, selon Rousseau, Hobbes s'est basé sur l'homme en société pour décrire l'homme dans l'état de nature et est ainsi tombé dans une illusion rétrospective qui fausse sa conception de l'homme naturel. Ainsi, dans la théorie rousseauiste, ce qui distingue l'homme de l'animal n'est pas la parole mais la liberté. L'homme naturel est un être libre, tandis que l'animal est gouverné par son instinct.

Il existe aussi une autre différence fondamentale entre les deux conceptions. Chez Hobbes, l'homme naturel est un être égoïste, craintif et orgueilleux, en proie à son instinct de conservation et en lutte perpétuelle avec les autres. Chez Rousseau, l'homme naturel n'est pas craintif et vit en solitaire. Le principe de conservation de soi est tempéré par la faiblesse des passions de l'individu (pas ou peu de relations avec autrui) et par le sentiment de pitié qu'il éprouve. Alors que l'homme naturel de Hobbes est vil et intéressé, l'homme naturel de Rousseau est un être fondamentalement bon.¹

L'état de nature

L'homme dans l'état de nature de Hobbes a comme souci principal sa propre conservation. Il est aussi un agent libre, ce qui le pousse à faire tout ce que bon lui semble afin d'assurer sa préservation. Il en résulte un état de nature caractérisé par l'instabilité et la compétition féroce. En effet, selon Hobbes, ce qui définit les relations dans l'état de nature est la *double inquiétude*. D'abord, chaque homme est inquiet d'avoir à trouver constamment de nouveaux objets lui permettant de préserver son existence. Ensuite, chaque homme est inquiet des intentions d'autrui. La présence de l'autre introduit un facteur d'incertitude qui redouble l'inquiétude déjà présente au niveau individuel. Cette incertitude transforme l'inquiétude en crainte. Ainsi, les relations interhumaines sont minées par la défiance, la rivalité et la recherche de supériorité, d'où la célèbre formule de Hobbes : « l'homme est un loup pour l'homme ». De ce fait, l'état de nature chez Hobbes est un état de guerre perpétuelle.

Selon Rousseau, l'homme naturel n'est ni égoïste, ni sociable et est gouverné dans l'état de nature selon deux principes : l'amour de soi (similitude avec le désir; le principe de conservation de Hobbes) et la pitié. Dans cet état, l'inégalité entre les hommes est à peine sensible du fait qu'il n'y ait pas de dépendance entre eux. Chacun se suffit à soi-même et, donc, se soucie peu des autres. Ainsi, l'homme dans l'état de nature de Rousseau ne cherche à atteindre aucune supériorité par rapport à autrui du fait qu'il n'entretient aucune relation. Contrairement à l'état de nature défini par Hobbes, l'état de nature chez Rousseau est un état de bonheur et d'équilibre.

De l'état de nature à l'état social

Pour Hobbes, l'état de guerre caractéristique de l'état de nature explique la nécessité de créer l'état social. Les individus échappent à l'état de guerre permanent en remettant leur liberté et leurs droits à une autorité souveraine en échange de la sécurité et de la paix; ainsi se forge la société. Pour Rousseau, l'état de nature tel que le définit Hobbes a pour fonction de légitimer l'absolutisme existant. Selon lui, il n'y a rien dans l'état de nature qui indique qu'il faille en sortir; c'est un état de bonheur. Il explique que le mal est bien l'ouvrage de l'homme, mais des hommes en société et non pas de l'individu, tel que l'affirme Hobbes. Ainsi, la société pour Hobbes est un bien, puisqu'elle permet à l'homme de se sortir d'un état de guerre et d'insécurité. Pour Rousseau, la société est un mal, puisqu'elle corrompt l'homme naturellement bon en instaurant la notion de propriété et en créant chez lui de nouveaux besoins. ²

L'état social

Dans les philosophies de Hobbes et de Rousseau, l'état social n'a pas la même définition. Alors que Hobbes présente les bienfaits de la société sur les hommes, Rousseau, lui, en fait une critique sévère. Pour Hobbes, l'état social contrôle les passions des hommes et leur évite ainsi l'état de guerre permanent. Dans la conception rousseauiste, la société est à l'origine de la dégradation de l'homme; elle le déprave et le pervertit, elle a pour principal effet de transformer l'âme humaine.

Le contrat social

Parmi les philosophes du contrat social, nous retrouvons Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau. Hobbes est le premier à avoir élaboré une conception du contrat social, mais c'est Rousseau qui lui a donné sa forme la plus complète. Chez Hobbes comme chez Rousseau, le contrat social est une association entre les hommes afin de se donner des lois, créer la société et ainsi sortir de l'état de nature. L'état social est le résultat d'un accord entre les volontés des hommes; il est donc artificiel.

Il y a cependant une différence fondamentale entre les deux conceptions. La théorie de Hobbes énonce que les hommes font un pacte entre eux : ils sont donc les auteurs d'un vouloir politique. Toutefois, seul le souverain est l'acteur de ce vouloir politique. La loi devient donc l'expression de la volonté de celui qui dispose du droit de commander; la loi est un commandement. Le souverain est l'unique législateur, la seule source de légalité politique. Nous pouvons croire ici que Hobbes prône l'absolutisme. Pas tout à fait. Car en fait, chez Hobbes, le souverain doit agir au nom de ses sujets, et tous les commandements doivent être portés à leur connaissance : la raison de l'État est donc celle des particuliers. ³

Chez Rousseau, le passage de l'état de nature à l'état social est plus complexe que chez Hobbes. Dans la théorie de Hobbes, il n'y a que deux étapes : d'abord l'état de nature, ou l'état de guerre permanent, ensuite la société, ou l'État politique. La conception de Rousseau est différente : il y a d'abord l'état de nature stable, tel que décrit plus haut, puis, avant la création de l'état social proprement dit se trouve l'état de nature historique. Cet état de nature historique

c'est le commencement de la société, l'état de guerre. La notion de propriété apparaît avec la division du travail et le développement de la métallurgie et de l'agriculture. Ces progrès pour Rousseau sont un mal, car ils entraînent la formation de deux classes (riches et pauvres) liées entre elles par un rapport de domination et de servitude. De plus, la propriété anéantit l'égalité fondamentale et naturelle des hommes devant la jouissance des biens de la terre. Cette inégalité économique est sans légitimité naturelle. C'est donc la société, par l'établissement du droit de propriété, qui est responsable de la légitimation de cette inégalité. Le droit de propriété, les inégalités et ces rapports riches/pauvres, domination/servitude entraînent la comparaison entre les hommes, la création de besoins superflus et la compétition. C'est à ce stade, selon Rousseau, que la nature de l'homme se transforme et que l'homme devient dépendant de ses semblables (perte de sa liberté naturelle). Afin de se sortir de l'état de guerre engendré par le commencement de la société, Rousseau propose sa conception du contrat social. Selon lui, le seul fondement légitime du gouvernement est un contrat entre le peuple et les chefs.

Dans la conception rousseauiste, l'homme change de nature en passant de l'état de nature stable à l'état social. Il perd sa liberté naturelle, mais il peut en acquérir une nouvelle : *la liberté civile*. Celle-ci a toutefois pour condition de réalisation une société où la souveraineté appartient au peuple et où tout individu est soumis aux lois. Le contrat social de Rousseau est le seul contrat, selon lui, qui peut rendre légitime l'institution de la société. Pour lui, la théorie de Hobbes fonde la souveraineté sur un contrat d'assujettissement et défend le pouvoir dominant au lieu de chercher quelle forme de gouvernement peut être légitime. Pour Rousseau, le centre du contrat social est la *volonté générale* : tous participent à la formation de la loi et tous y sont soumis de la même façon. Le pouvoir politique réside donc essentiellement dans le peuple (contrairement à Hobbes qui le fait résider dans le *souverain* lui-même) et celui-ci exerce directement sa souveraineté. Le souverain et le peuple ne doivent former qu'une seule entité. Cette conception du contrat social fait de Rousseau le père de la démocratie directe moderne. Ainsi, opposant la nature de l'homme, faite pour la liberté, et les relations de domination constitutives des abus de l'état civil, Rousseau montre que seule une convention librement consentie peut fonder un gouvernement légitime. Cette convention, le contrat social, consiste en l'abandon de la liberté naturelle d'indépendance de l'homme dans l'état de nature pour la liberté civile, celle du citoyen dans l'État. ⁴

L'État idéal

Hobbes définit l'État comme suit : « une multitude d'hommes unis en une seule personne par un pouvoir commun, pour leur paix, leur défense et leur profit communs. »⁵ Ainsi, l'État, le *Léviathan*, a pour but la défense de la vie et des biens des individus. Cet État doit être doté du pouvoir et de droits susceptibles de lui permettre de remplir entièrement ses fonctions. La souveraineté du pouvoir politique doit être à la fois absolue et indivisible. Absolue au sens où elle doit être indépendante de tout autre pouvoir politique et au sens où elle dispose d'une puissance de contrainte à laquelle rien ni personne ne peut résister. Indivisible au sens où la souveraineté ne peut se partager entre différentes personnes ou différentes instances, sans se nier elle-même. Ces deux conditions du pouvoir étatique sont nécessaires, selon Hobbes, afin de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité des individus et d'éviter un retour à l'état de guerre, la guerre civile de l'Angleterre, son pays d'origine. ⁶

Pour sa part, Rousseau propose une conception quelque peu divergente de l'État idéal, basée sur l'expérience de sa ville natal : Genève. Selon lui, ce n'est pas la souveraineté de l'État qui est indivisible, mais bien la loi, c'est-à-dire, la *volonté générale*, la souveraineté du peuple. Rousseau affirme aussi que l'État idéal est un État démocratique et non pas absolutiste. La loi positive doit donc être celle du peuple réuni en un corps, et non pas celle du seul souverain : le droit et pouvoir de législation doivent être communs à tous les citoyens. De plus, l'État doit être de petite taille. Dans une petite république, le bien public est mieux senti, mieux connu et plus près de chaque citoyen. Finalement, l'État doit être souverain et indépendant face aux autres États.⁷

Les relations internationales

D'après leurs conceptions de la nature humaine, de la société civile et de l'État, Hobbes et Rousseau en viennent à élaborer une théorie sur les relations entre États et les origines de la guerre. Les deux auteurs arrivent au même constat en relations internationales : la guerre est un fait évident et permanent. Cependant, l'explication apportée par les deux philosophes diffère à tous égards. Selon Hobbes, la nature compétitive de l'homme constitue le point d'origine de l'état de guerre entre États. Pour Rousseau, l'origine de la guerre vient de la nature même de l'État, car l'individu lui-même n'est pas de nature guerrière.

L'impossible loi internationale

En approfondissant l'analyse de Machiavel sur l'état d'anarchie absolue des rapports internationaux, Hobbes s'impose en réaliste. Il fonde sa théorie des relations internationales selon la nature même de l'homme. Dans la société internationale règne l'état de nature, c'est-à-dire l'absence de *Léviathan* au-dessus des États. Les États vivent sans puissance commune ou autorité qui pourrait maintenir l'ordre international : dans les rapports entre États, il n'y a donc pas de contrat social. Il en résulte un état de guerre perpétuel de chacun contre chacun, comme dans l'état de nature entre les hommes. Les rois et les personnes qui détiennent l'autorité souveraine sont, à cause de leur indépendance et de leur autonomie, dans une continuelle suspicion face aux autres États souverains. En même temps, dans la conception de Hobbes, on ne peut remettre en cause l'indépendance et l'autonomie des États, dont le pouvoir souverain doit être absolu et indivisible afin d'assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur de chaque État. Cet aspect rend impossible la notion d'un *Léviathan* au-dessus de tous les États, ou l'existence d'une loi internationale. Cela irait contre le principe de souveraineté absolue et indivisible⁸

Dans la théorie de Rousseau, les États vivent ensemble comme les hommes vivaient dans l'état de nature historique, c'est-à-dire au commencement de la société. Dans la société civile, les relations de dépendance entre les hommes sont caractérisées par la notion de propriété. Au sein de la société internationale, selon Rousseau, les États sont dépendants entre eux par le biais des relations commerciales. Dans un cas comme dans l'autre, les relations de dépendance génèrent le conflit. Au niveau de la société civile, un contrat social est créé entre les hommes qui édifient des lois par le biais de la *volonté générale*. Au niveau de la société internationale cependant, la solution pour Rousseau n'est pas d'établir un contrat social entre les États et de créer une loi internationale. Selon lui, la loi internationale implique une notion d'universalité qu'il assimile à

l'empire : « Les mêmes lois ne peuvent convenir à tant de nations diverses qui ont des mœurs différentes, qui vivent sous des climats opposés et qui ne peuvent souffrir la même forme de gouvernement. »⁹ Ceci renvoie à l'idée qu'un État de petite taille est ce qu'il y a de meilleur pour assurer une loi juste pour tous. Dans un État de grande taille, il y a trop de divergences qui brouillent la *volonté générale*. Pour Rousseau, la loi doit être auto-législative et la loi internationale est inévitablement contradictoire avec ce principe d'auto-législation comme matrice de la *volonté générale* des individus. Pour une auto-législation juste et efficace, le peuple doit s'assembler constamment et les citoyens doivent se connaître. De plus, il ne doit y avoir entre les citoyens que de petites différences de richesse et de culture. Ces conditions ne sont évidemment réalisables que dans un État de petite taille. Rousseau en vient ainsi à la conclusion qu'une loi internationale englobant tous les États, créant ainsi un gigantesque État de droit, irait à l'encontre de la *volonté générale*. Il serait difficile, voire même impossible, de rassembler tous les citoyens, et les différences de fortune et de culture seraient considérables. Il en résulterait que la loi internationale serait une loi des États, et non plus une loi des individus à savoir la *volonté générale* des hommes. Pour Rousseau, il y a des limites sociales, géographiques et ethniques à l'auto-législation, et par là, des limites à la réalisation de la loi internationale. De ce fait, la généralisation du contrat social à la société internationale est, tout comme chez Hobbes, impossible. Les corps politiques au niveau international demeurent, dans la conception de Rousseau comme dans celle de Hobbes, à l'état de guerre.¹⁰

La guerre

Tel que cité plus haut, les États, dans les conceptions de Hobbes et de Rousseau, vivent entre eux dans un état de guerre permanent. Dans la société internationale de Hobbes, aucun principe ni aucune limitation ne vient régler les rapports entre les princes. Il en résulte inévitablement un état de suspicion, de rivalité et de compétition entre eux. Pour expliquer la guerre, Hobbes se réfère toujours à la nature humaine. Ainsi, il a établi trois principales causes de discorde dans la nature de l'homme : la compétition, la défiance et la gloire. Au niveau international, il reprend ces trois attributs et les transfère aux États. La compétition pousse les hommes (et les États) à s'attaquer en vue d'un gain, la défiance en vue d'assurer leur sécurité et la gloire en vue de se forger une réputation.

La guerre chez Hobbes se résume en une dynamique rationnelle d'accumulation de puissance entre les acteurs. Ainsi, les guerres internationales sont identiques aux guerres entre individus dans l'état de nature. La dynamique de l'accumulation de puissance des États est animée par la même crainte, le même souci que les individus : la sécurité. Ensuite, les États, tout comme les individus, ont le désir d'assurer leur conservation, d'assurer leur existence. Ils sont donc prêts à tout. Finalement, du fait de leur souveraineté, les États ont une liberté d'agir absolue, évidemment, tout comme les hommes dans l'état de nature. Les États peuvent faire tout ce qu'ils jugent favorable à leur intérêt. Ainsi, toute la théorie de Hobbes relative à la guerre est une transposition de l'état de nature individuel au niveau de la société internationale. Les États et les individus sont animés par une même dynamique : celle de la primauté des intérêts et de la recherche de supériorité.¹¹

Rousseau place au centre des relations internationales la compétition et la violence, tout comme le fait Hobbes. Cependant, Rousseau en propose une explication tout à fait différente.

En fait, la guerre ne s'explique pas par la nature de l'homme, car l'homme est fondamentalement bon et ne présente aucune caractéristique l'incitant à la guerre. Pour Hobbes, la compétition et la convoitise sont dans la nature même de l'homme, tandis que pour Rousseau, c'est en société que les besoins se multiplient et que l'homme cherche dans le superflu les conditions de son bonheur. C'est dans une telle situation que se développent la concurrence pour les mêmes biens et la lutte pour des objets sans importance. La cause de la guerre est donc sociale, et non pas naturelle. Rousseau voit plutôt dans la nature même de l'État social l'explication aux guerres internationales. Quand les hommes s'unissent pour devenir citoyens, les peuples entre eux deviennent ennemis, du fait de la particularité de leur *volonté générale* propre. Cette inimitié est même une condition intrinsèque du corps politique, selon Rousseau, car un groupe ne s'unit que par divergence par rapport à un autre groupe. Ainsi, les hommes sont à la fois dans l'état civil en tant que citoyens et dans l'état de guerre en tant que membres d'États différents. Cette situation profite aux Princes qui, sous prétexte de garantir la sécurité des citoyens, utilisent la force pour agir.

La guerre chez Rousseau a donc pour origine la nature de l'État. C'est ici que le philosophe aborde la notion de *relativité* de l'État. L'État est indéterminé, les dimensions de son territoire, de même que sa population évoluent dans le temps. Ses frontières étant indéfinies, tout autre État pourrait les modifier par une quelconque politique d'expansion. De plus, l'État dépend de tout ce qui l'entoure, il devient petit ou grand, faible ou fort, selon que son voisin s'affaiblit ou se renforce. En tant que corps relatif, l'État est dans une situation de comparaison permanente. Son identité indéfinie et précaire le pousse à se différencier constamment d'avec les autres États. Il s'ensuit que les États, dans la théorie de Rousseau, cherchent à imposer leur présence, leurs atouts et leurs richesses, tout comme le démontre Hobbes dans sa propre théorie.

Selon Rousseau, le recours à la passion afin d'agir sur la scène internationale est le propre des États. Et c'est ici que Rousseau se distance de Hobbes. Rappelons que chez Hobbes, la guerre est une dynamique strictement rationnelle des États, alors que chez Rousseau, l'État mobilise aussi les passions de sa population par son biais. Rousseau démontre tout de même en quoi la guerre, instrument de passions, devient un outil de l'État. En mobilisant des passions, la guerre lie de façon efficace les individus. Elle permet au corps politique de fonctionner et de maintenir son unité. Dans la lutte contre les autres, les États façonnent leur unité fragile, car artificielle, grâce à la mobilisation de leurs membres contre une menace extérieure. La guerre est inhérente à l'État. Aussi, Rousseau ne conçoit pas les États sans la guerre. Il faut toutefois préciser que, même s'il accepte la guerre comme un événement constant des relations internationales, Rousseau ne condamne pas moins ce phénomène. Selon lui, la guerre est l'effet même de l'état social cherchant à s'imposer et elle risque bien de conduire à la tyrannie.¹²

Conclusion

Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau ont tous deux élaboré des perspectives solides et complexes des relations internationales. Nous n'en n'avons étudié ici que les principaux aspects. Cette étude voulait mettre en relief les caractéristiques marquantes des deux perspectives et, ainsi, en faire ressortir les similarités et les différences. Évidemment, l'étude pourrait ultérieurement être poussée plus loin, en investigant, par exemple, sur les formes de

solution possibles face au problème des guerres internationales, telles que le plan de confédération proposé par Rousseau. Néanmoins, ce présent travail de recherche a permis de comprendre, de façon conjointe, deux perspectives de base dans le domaine des relations internationales.

Nous avons été surpris de découvrir que les deux philosophes définissent de façon complètement opposée la nature humaine et l'état de nature, mais qu'ils aboutissent tous deux à l'élaboration des visions similaires du contrat social et de la société internationale. S'inscrivant tous deux dans le courant réaliste, les deux auteurs reconnaissent l'état de guerre général entre les entités étatiques et réfutent tout projet de loi internationale. Hobbes pour ne pas porter atteinte au pouvoir suprême de l'État à l'intérieur de ses frontières, Rousseau pour ne pas dissoudre la *volonté générale* des hommes au sein d'une entité beaucoup trop vaste.

Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau demeurent aujourd'hui des auteurs clés dans le domaine des relations internationales et leurs études peuvent nous aider à mieux comprendre des phénomènes internationaux contemporains. Cependant, plusieurs inconnus restent concernant la gestion de l'ordre international, entre autres, la nécessité de savoir si celui-ci doit se baser sur le niveau individuel ou étatique ou les deux.

Notes

- ¹ Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. (Paris : PUF, 1995), 49-51 et Rousseau, Jean-Jacques. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. (Paris, Nathan, 1998), 14-17, 26.
- ² Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. (Paris : PUF, 1995), 52 et Rousseau, Jean-Jacques. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. (Paris, Nathan, 1998), 17-19, 27.
- ³ Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. (Paris : PUF, 1995), 53-54, 146-147.
- ⁴ Rousseau, Jean-Jacques. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. (Paris, Nathan, 1998) 19-20, 25-31.
- ⁵ Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. (Paris : PUF, 1995), 53.
- ⁶ Ibid, et Huntzinger, Jacques. Introduction aux relations internationales. (Paris : Éditions du Seuil, 1987) 32-34.
- ⁷ Rousseau, Jean-Jacques. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. (Paris, Nathan, 1998), 34 – 43 : *Dédicace à la République de Genève*.
- ⁸ Huntzinger, Jacques. Introduction aux relations internationales. (Paris : Éditions du Seuil, 1987) 32-34.
- ⁹ Joubert, Jean-Paul et Ramel. Rousseau et les relations internationales. (Montréal : Éditions de L'Harmattan, 2000), 20.
- ¹⁰ Ibid, 20 –34.
- ¹¹ Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. (Paris : PUF, 1995), 127-145.
- ¹² Joubert, Jean-Paul et Ramel. Rousseau et les relations internationales. (Montréal : Éditions de L'Harmattan, 2000), 91-115.

Bibliographie

Bénichou, Paul, et al. Pensée de Rousseau. Paris : Éditions du Seuil, 1984.

Charles Zarka, Yves. Hobbes et la pensée politique moderne. Paris : PUF, 1995.

Philosophie de la « société internationale » de Hobbes et Rousseau :

Analyse Comparative

Hobbes, Thomas. Léviathan. Paris : Gallimard, 2000.

Huntzinger, Jacques. Introduction aux relations internationales. Paris : Éditions du Seuil, 1987.

Joubert, Jean-Paul et Ramel. Rousseau et les relations internationales. Montréal : Éditions de L'Harmattan, 2000.

Rousseau, Jean-Jacques. Du contrat social. Paris : Flammarion, 2001.

Rousseau, Jean-Jacques. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Paris : Nathan, 1998.